

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un, le Conseil Municipal de la commune de LA RABATELIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame CARDINAUD Sandrine, deuxième adjointe, dans le cas de l'empêchement de Monsieur le Maire, ainsi que du premier adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2022

PRESENTS : Hélène ALLAIN, Maud CALLAUD, Sandrine CARDINAUD, Stéphane DAVID, Audrey GUERRIER, Philippe GUILLOTEAU, Olivia HERBRETEAU (arrivée 20h08), François HERMOUET, Régis POTERLOT, Lucie RICARD et Nathalie VILLAIN.

ABSENTS EXCUSES : Jérôme CARVALHO (a donné pouvoir à Sandrine CARDINAUD), Laurence LEBRETON (a donné pouvoir à Sandrine CARDINAUD) et Florian MERIEAU (a donné pouvoir à Stéphane DAVID), Jérôme GABORIT.

Secrétaire de séance : Régis POTERLOT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour

- 1) **Dispositif argent de poche : 2022 à 2027**
- 2) **Marché de géoréférencement et de numérisation des plans des réseaux d'eaux pluviales : avenant n°1**
- 3) **Subvention : Amendes de police – réaménagement de la rue du Couvent et sécurisation de l'école**
- 4) **Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**
- 5) **Informations et questions diverses**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2021

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 13 décembre 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ouverture de la séance : 20h03

1) N° 2022-01 – Dispositif argent de poche : 2022 à 2027

La commune souhaite mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour la période du 1^{er} février 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2027 à chaque vacance scolaire, en tenant compte de l'organisation des services.

Ce dispositif est destiné aux jeunes de 16 et 17 ans. Ils doivent effectuer des missions dites d'intérêt général en échange d'argent de poche. Cette première expérience dans la vie active revêt un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne. Cela consiste à effectuer des missions d'intérêt général « effectuer des petits chantiers de proximité » (par demi-journée) et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15€ par chantier réalisé.

Les principaux objectifs :

- Permettre aux jeunes de valoriser par leurs actions les chantiers municipaux ;
- Permettre aux jeunes de nouer des relations avec les agents municipaux et de s'insérer dans la vie locale ;
- Responsabiliser les jeunes ;
- Permettre aux jeunes de disposer d'argent de poche ;
- Confronter tous les participants à des règles simples ;
- Sensibiliser au monde du travail.

L'encadrement :

Il est assuré par les agents municipaux des différents services de la collectivité.

Les activités proposées :

- Entretien des terrains, désherbage
- Entretien, nettoyage des locaux communaux
- Peinture, petit bricolage

- Travaux administratifs

Dates des chantiers :

Les chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires (vacances de février, avril, vacances d'été et d'octobre).

Les chantiers auront lieu, le matin, de 8h00 à 11h30 (avec une pause de 30 minutes). Une indemnisation de 15 € par demi-journée (3h00 de travail) sera versée à chaque participant.

Suite à ces informations, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement du dispositif « Argent de poche » pour la période allant du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2027,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget chaque année,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, à signer tous les actes et prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

2) N° 2022-02 – Marché de géoréférencement et de numérisation des plans des réseaux d'eaux pluviales : avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de géoréférencement et de numérisation des plans des réseaux d'eaux pluviales a été conclu avec la société IRH Ingénieur Conseil.

Il a été notifié le 29 octobre 2019 pour un montant de 5 467.00 € HT.

Lors de l'établissement de ce marché, la commune ne disposait pas d'information précise et exhaustive sur la longueur des réseaux d'eaux pluviales. Le marché a donc été établi sur un estimatif à partir des données disponibles.

Aux vus des relevés effectués jusqu'à présent, le linéaire de réseaux et le nombre d'ouvrages associés (nombre de regards, de branchements, de bassins de rétention, d'avaloirs et exutoires) se sont avérés plus élevés que les prévisions initiales du marché.

Il convient donc de prendre en compte les relevés réels réalisés par la société IRH. De ce fait, les mesures complémentaires induisent à un avenant en plus-value de 4 400.00 € HT (hors révision).

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 de plus de valeur de 4 400.00 € HT (hors révision) au marché « Géoréférencement et numérisation des plans de réseaux d'eaux pluviales » conformément aux dispositions de l'article R.2194-1 du CCP,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition faite par Monsieur le Maire, à savoir :

- D'approuver l'avenant n°1 de plus de valeur de 4 400.00 € HT (hors révision) au marché « Géoréférencement et numérisation des plans de réseaux d'eaux pluviales » conformément aux dispositions de l'article R.2194-1 du CCP,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant.

Arrivée d'Olivia – 20h08

3) N°2022-03 – Subvention : Amendes de police – réaménagement de la rue du Couvent et sécurisation de l'école

La mission d'avant-projet pour le réaménagement de la rue du Couvent a été confié en 2020-2021 à l'ASCLV.

Il convient par la suite de conventionner avec l'ASCLV pour la maîtrise d'œuvre.

Le réaménagement des voies en agglomération peut être subventionné par le Département dans le cadre des Amendes de police.

Les travaux présentés ci-dessus peuvent intégrer ce programme.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	302 585.00 €	Etat DETR/DSIL	90 775.50 €	27.56 %
Maîtrise d'œuvre (4.5%)	13 590.00 €	Fonds de concours	91 746.00 €	27.85 %
SYDEV	13 206.00 €	Amendes de police	17 500.00 €	5.31 %
		Autofinancement	129 359.50 €	39.27 %
TOTAL	329 381.00 €	TOTAL	329 381.00 €	100 %

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre des Amendes de police pour le réaménagement de la rue du Couvent et sécurisation de l'école pour un montant de 17 500.00 €.

4) N°2022-04 - Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par principe les dépenses d'investissements ne peuvent être réalisées pour l'année 2022 tant que le conseil municipal n'a pas voté le budget primitif.

Cependant l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités, permet au Maire, après délibération du conseil municipal, d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissements pour 2021, dans l'attente du vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits s'afférents au remboursement de la dette.

Afin de permettre la réalisation d'investissements avant le vote du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, conformément à l'article L 1612-1 CGCT, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement pour 2022 dans l'attente du vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits s'afférents au remboursement de la dette, pour les chapitres et opérations suivantes du budget général :

		Inscriptions BP 2021	Montant des autorisations avant BP 2022
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	10 000.00 €	2 500.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	35 000.00 €	8 750.00 €
Opération n° 1000	Administration générale	13 000.00 €	3 250.00 €
Opération n° 2000	Salles municipales	75 000.00 €	18 750.00 €
Opération n° 3000	Voirie	186 403.64 €	46 600.91 €
Opération n° 4000	Environnement	30 000.00 €	7 500.00 €
Opération n° 5000	Enfance - Jeunesse	15 000.00 €	3 750.00 €
Opération n° 6000	Sports - Loisirs	120 000.00 €	30 000.00 €
		484 403.60 €	121 100.91 €

5) Informations au Conseil dans le cadre de la compétence déléguée à M. Le Maire

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT permettant au Conseil de déléguer certaines de ses compétences au maire, M. Le Maire informe le conseil qu'il a signé les marchés et les décisions qui suivent :

Date	Objet	Attributaire	Code postal	Montant HT
15/12/2021	Diagnostics immobilier - I, Allée du Château	AFDIA	85170	400.00
28/12/2021	Matériel informatique	APS Solutions informatiques	44860	2 191.00
03/01/2022	Licence informatique	APS Solutions informatiques	44860	45.00
03/01/2022	Fabrication pièce robot-tonte	IDMECA	85250	187.60
03/01/2022	Goodies : verres	GO IMPRESSION	85600	583.80
04/01/2022	Plantes annuelles	NICOU	85140	185.10
04/01/2022	Mission SPS - Lot. De la Prée	ATAE	85000	1 152.00
11/01/2022	Pièces détachées - robot-tonte	ESPACE EMERAUDE	85601	656.83
13/01/2022	Mélaminé, portes coulissantes... - placard couloir	BAILLY QUAIREAU	85190	582.68
20/01/2022	Goodies : casquettes adultes	GO IMPRESSION	85600	230.50
24/01/2022	Fournitures diverses - atelier	WURTH	33700	404.36

31/01/2022	Hydrocurage et inspection TV – réseaux eaux pluviales	PASQUIER	85500	771.50
------------	---	----------	-------	--------

Date	N° de la décision	Objet
17/01/2022	2022-01	Décision du maire portant renonciation à préempter la parcelle cadastrée ZN 135, sises 15 rue des Pierres Blanches (BERTIN/BOUTIN)
17/01/2022	2022-02	Décision du maire portant renonciation à préempter les parcelles cadastrées C 787 et 933, sises Rue de l'Espérance (SANAGUSTIN/PIOT)

Questions et infos diverses

- Sentier pédestre : travaux entre le 14 et le 25 février – publication Facebook à programmer
- Elections présidentielles et législatives : tableau des permanences

Arrivée de Lucie RICARD à 20h35

- Poteau fibre optique : il a été remonté des incohérences au niveau des poteaux installés pour la fibre optique, notamment au Genêt. Les personnes concernées doivent contacter Vendée Numérique, gestionnaire.
- Formation des élus : rappel aux élus que les formations sont ouvertes à l'ensemble des conseillers. Les inscriptions sont nominatives et il n'est pas nécessaires que plusieurs élus de la commune s'inscrivent à la même formation. Il n'y a pas de prise en charge par l'état pour ce type de formation.
- Constat de problèmes du PLU, notamment pour que les artisans puissent s'agrandir sur le territoire. Certains zonages ne permettent pas d'utiliser des anciens bâtiments pour de l'artisanat ou même de pouvoir construire une extension. Crainte de voir partir une partie de l'activité économique de la commune sur une autre commune du territoire. La commune ne dispose malheureusement pas de foncier en zone industrielle ou économique. C'est d'ailleurs la communauté de communes qui a la compétence économique.

Séance close à 20h57

Affiché le 02 février 2022,

Le secrétaire de séance, Régis POTERLOT



**Pour le Maire et le 1^{er} adjoint, empêchés,
La 2^{ème} adjointe, Sandrine CARDINAUD**

